

AVIS MUNICIPAL

PREALABLE A LA 2nde et dernière CONSTATATION

Le Maire de la commune de SAULON-LA-RUE (21910)

INFORME

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière,

Que conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment à ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon a été engagée dans le cimetière communal, il y a maintenant plus de trois ans,

Que cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues,

Qu'il sera procédé sur site à la seconde et dernière constatation de l'état visuel d'abandon dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste L3, ci-après :

Le mardi 10 janvier 2023 à 10h00 dans le cimetière de Saulon-la-Rue

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à assister audit constat, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus ou, à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Qu'à défaut du rétablissement des concessions en bon état de propreté et de solidité, dès à présent, l'autorité municipale dressera le 2nd et dernier procès-verbal de constat d'état d'abandon qui conduira à la reprise des emplacements, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr, dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

AVIS MUNICIPAL PREALABLE A LA 2nde et dernière CONSTATATION

LISTE DES CONCESSIONS FAISANT L'OBJET DE LA PROCEDURE

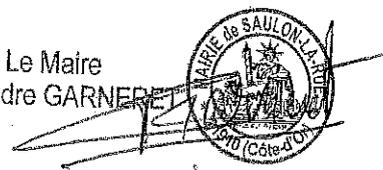
EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - CARRE 1 - 28	15/10/1943	PRUDHON-CESSEY Charles	- FAMILLE THOMAS* - FAMILLE CESSEY* - CESSEY Jules - 1950 - CESSEY Marie née THOMAS - 1937
1 - CARRE 1 - 43	02/02/1929	GAY Catherine née MARET	- FAMILLE GAY* Claude - GAY Claude - 01/02/1929 - GAY Catherine - 05/07/1934
1 - CARRE 1 - 49	15/10/1943	BERBACK	- FAMILLE BERBACH* - BERBACH - 1952 - BERBACH Nicolas - 1938
1 - CARRE 4 - 89	25/11/1926	RENARD Jean	- FAMILLE RENARD - ??
1 - CARRE 4 - 91	10/07/1926	ALARY Augustine	- THOMAS Adeline née DALBIN - 1926 - THOMAS Jean Baptiste - 1926

Dressé à SAULON-LA-RUE, le 08 décembre 2022

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)

Le Maire
Alexandre GARNIER



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché, au moins un mois à l'avance, à l'entrée du cimetière et en mairie à compter du 08 décembre 2022 et retiré le.....